

Directeur Exécutif

Le Directeur Exécutif est une nomination de haut niveau, qui porte des responsabilités de faciliter l'exécution de la Convention pour la Gestion Durable du Lac Tanganyika et l'opération de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) établie sous la Convention. La nomination porte également des responsabilités de faciliter l'exécution du Programme Régional pour la Gestion Intégrée du Lac Tanganyika, qui fournira des fonds et l'appui technique au ALT pendant sa période initiale d'opération. Le Directeur Exécutif sera responsable devant le Comité de Gestion du Lac Tanganyika (CGLT) à travers le Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika (SALT). La première tâche principale du Directeur Exécutif sera d'assurer le développement d'un Comité permanent de Gestion du Lac Tanganyika (CGLT).

Le Directeur Exécutif servira comme cadre supérieur du ALT et dirigera ainsi qu'établira la capacité de SALT. Le Directeur Exécutif servira également d'officier de liaison principale entre les différents partenaires du Programme Régional, c'est-à-dire les quatre Gouvernements lacustres (le Burundi, la RDC, la Tanzanie et la Zambie), la Banque Africaine de Développement (AfdB), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de l'ONU, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour le Développement/le Fonds de l'Environnement Mondial (PNUD/FEM), le Fonds Nordique de Développement (FND) et d'autres. Le Directeur Exécutif coordonnera et facilitera les programmes de travail établis par les partenaires du Programme et exécutés par les chefs des départements techniques.

Les tâches principales comprennent:

- Diriger le SALT, qui fournira le soutien général pour l'exécution du Programme d'Action Stratégique (PAS) et le Plan Cadre pour l'Aménagement des Pêches (PCAP) mis en application à travers l'Autorité du Lac Tanganyika avec l'appui du Programme Régional;
- Gérer le SALT, son personnel, son budget essentiel (non-FEM), son patrimoine, et conduire le SALT à exécuter les tâches assignées par la Conférence des Ministres (CoM) et le Comité de Gestion du Lac Tanganyika (CGLT);
- Faciliter l'exécution de la Convention, et obtenir et actualiser l'information pertinente à son exécution ;
- Assurer que des protocoles à la Convention sont signés pour l'harmonisation des politiques et des régulations, pour le développement de plans cadres régionaux, pour permettre d'autres Etats du bassin à adhérer à la Convention, et pour faciliter l'échange de l'information sous la Convention et son internalisation;
- Préparer le plan général de développement et gestion du SALT, y compris le plan et le rapport de lancement du Programme, le plan de recrutement du personnel, les règlements administratifs et financiers et de passation des marchés, les plans généraux de travail incorporant des conseils des bailleurs de fonds;

- En matière de financement: développer des accords de financement; coordonner le financement aux niveaux national, régional et international pour appuyer le PAS et le PCAP ; négociant des financements des projets régionaux, et en appuyant des agences nationales dans la négociation des projets nationaux ;
- En matière de collaboration et reportage: préparer et appuyer les réunions de la Conférence des Ministres (CoM) et du CGLT et servir de Secrétaire aux CoM et aux réunions du CGLT et faciliter le fonctionnement effectif du CGLT.